

COMMUNIQUE DE PRESSE

DES COLLECTIFS CONTRE LES GAZ ET HUILE DITS " DE SCHISTE " DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON SUR L'AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE SRCAE



Contact : 22septembresud@free.fr Portable : 06 32 36 06 83

Le 15 FEVRIER 2013

Signataires : *Inter-Collectif 22 Septembre Sud, Collectif « BastaGaz ! » Alès (30), Collectif AJC Les Mages (30), Collectif d'Anduze (30), «GDS Gardonnenque et Petite Camargue»(30), Collectif Garrigue-Vaunage (30), Collectif Cigalois (30), Collectif Loupianais (34), Collectif du Narbonnais (11), Collectif Roquedur-Le Vigan (30), Collectif du Céressou (34), Collectif Orb-Jaur Non aux GDS (34), Collectif de Florac (48), « Collectif Causse Méjean – Gaz de Schiste NON!» (48), collectif beziersngds (34), Collectif Rivière (30), «Collectif de Montpellier» (34), collectif «Pézenas, Castelnau de Guers et Environs» (34), Collectif de Sauve (30), Collectif NON à «hinterland» (34), Eco'lectif Dégaze Gignac & Environs (34)*

Les collectifs contre les hydrocarbures dits « de schiste » de la région L.-R. tiennent à manifester publiquement leur totale désapprobation concernant l'avis donné le 22 novembre 2012 par le Conseil Economique Social et Environnemental (CESER) de notre région dans le cadre de la consultation sur le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Comme tous les citoyens de la région, les membres de ces collectifs ont appris, par le biais de la revue « Accents du Sud » de janvier 2013, que les conseillers du CESER se positionnaient clairement pour la recherche relative à l'exploitation des gaz de schiste dans notre région. **« S'ils rejettent toute exploitation qui pourrait nuire à l'environnement et à la santé de la population, ils souhaitent que le SRCAE aborde la problématique de la recherche relative à l'exploitation des gaz de schiste. »** il leur apparaît **« nécessaire d'engager des travaux de recherche menés de façon indépendante sur cette énergie pour laquelle la région dispose de ressources à priori importantes. »** Par ailleurs, le CESER prône également le développement de la filière nucléaire via le projet ASTRID sur le site de Marcoule.

Cet avis va à l'encontre des buts du SRCAE, lequel doit en effet définir, pour les horizons 2020 et 2050, des objectifs et des orientations en termes de développement des énergies renouvelables, de maîtrise des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de qualité de l'air, et d'adaptation au changement climatique.

Une douzaine de collectifs et un groupement de collectifs de la région, opposés à la recherche et à l'exploitation des « gaz et huile de schiste », ont interpellé, fin janvier, les présidents de la Région, du CESER, ainsi que des Conseils Généraux des départements concernés, afin de leur demander des explications et un positionnement clair sur cette question. Sans réponse. Seul le président du C.G. de l'Aude a simplement pris acte de la désapprobation du Collectif du Narbonnais. Que signifie ce silence ? Pour rappel, le 21 octobre 2011, le Conseil régional avait émis un vœu, demandant au gouvernement, après délibération, « de procéder à l'annulation des décrets du 1er mars 2010 et de prononcer un moratoire sur l'exploitation des gaz de schiste », avec des arguments semblables à ceux des collectifs anti-gaz et huile de schiste.

Les collectifs regrettent également qu'à propos de la **transition énergétique** la Région «dise s'interroger sur l'utilité d'organiser "des débats formels sur le sujet après avoir mené à l'automne une consultation publique" sur des problématiques similaires.» A ce jour, aucun débat public sur ce thème crucial n'est en effet prévu dans notre région. (1)

Et pourtant, le Club de Rome (2) et la Banque Mondiale (3) annoncent une catastrophe climatique avec des hausses de température allant jusqu'à 4° en moyenne d'ici la fin de ce siècle. Les plus récentes études américaines montrent que le bilan carbone du gaz de schiste est équivalent voire pire que le charbon. C'est pourquoi nous déplorons que les membres du CESER du LR veuillent ouvrir la boîte de Pandore et livrer notre région à l'appétit des compagnies pétrolières et gazières et de leurs actionnaires. Car qui peut raisonnablement imaginer qu'une compagnie engage des dizaines de millions d'euros pour effectuer des recherches sismiques et des forages exploratoires, si l'autorisation d'exploiter la ressource lui est ensuite refusée ? Autre chose : peut-on qualifier « d'indépendantes » des recherches qui seraient menées par des compagnies gazières et pétrolières ?

L'argent affecté à la recherche gazière fera forcément défaut à la recherche sur les énergies renouvelables, au financement des mesures d'économies d'énergie et à la lutte contre la précarité énergétique, qui devrait toucher 40% de la population de notre région d'ici quelques années. Ceci n'a aucun sens.

D'autre part, et c'est un point crucial, des forages de recherche mobiliseraient des milliers de mètres cubes d'eau, une eau polluée ensuite par les produits chimiques utilisés pour forer, et par les remontées de métaux lourds, de sel, voire de radio-nucléides. De l'eau qui fera forcément défaut à une agriculture déjà menacée par des sécheresses chroniques.

C'est pourquoi nous dénonçons ici les incohérences de cet avis et demandons à Monsieur le Président du Conseil Régional de réaffirmer publiquement l'opposition de la Région à l'exploration et l'exploitation des « gaz et huiles de schiste » et de se positionner clairement sur l'avis du CESER.

Nous demandons par ailleurs au président du CESER, Gérard Maurice, également président de Sogéa Sud et directeur de Vinci Construction France Languedoc-Roussillon Management (4) de motiver publiquement la position du conseil qu'il préside.

(1) [gazette des communes du 17-01-2013](#)

(2) <http://www.clubofrome.org/?p=703>

(3) <http://www.banquemondiale.org/fr/news/2012/11/18/new-report-examines-risks-of-degree-hotter-world-by-end-of-century>

(4) http://www.objectif-lr.com/languedoc-roussillon/Actualites/Vinci-cree-une-direction-deleguee-en-region_1507.html